Le CIDB constitue un élément permanent de rencontre et de coopération entre les différents mondes de la gestion de l'environnement sonore : particuliers et spécialistes de l'acoustique, ministères et administrations délocalisées, grands industriels et laboratoires de recherche… Partenaire naturel du ministère chargé de l'Ecologie, le CIDB bénéficie également depuis sa date de création du soutien des ministères chargés de l'Equipement et de la Santé.

Un lieu de ressources et de diffusion de l'information vouée à la promotion de la qualité de notre environnement sonore

Parmi ses principales missions, le CIDB :

- réunit les informations et la documentation sur le bruit et les met gratuitement à la disposition du public à travers son centre d'accueil documentaire ;
- offre un service d'accueil téléphonique gratuit aux personnes souhaitant trouver une solution réglementaire ou technique à leurs problèmes de bruit ;
- tient une permanence gratuite de conseil aux particuliers en acoustique du bâtiment ;
- édite des publications régulières, des guides d'information et de sensibilisation, des outils pédagogiques, l'annuaire de l'environnement sonore et d'autres supports d'information ;
- anime des sessions de formation et organise des colloques et des journées techniques ;
- réalise la maîtrise d'œuvre d'actions et de campagnes d'information menées par les collectivités locales ou entreprises ;
- réalise des enquêtes, études et recherches d'ordre documentaire pour le compte d'organismes ou entreprises.